

Compte rendu du conseil municipal du 15 Février 2016

Demande de subvention : ALMA Drôme (maltraitance des personnes âgées) Demande de subvention : Association anciens élus

Après débat et considérant les moyens limités de la commune, le conseil municipal, a reconnu le bien-fondé de ces associations. Il soutient moralement leurs actions mais ne peut pas attribuer de subvention compte tenu des très nombreuses sollicitations.

Adhésion mémoire de la Drôme

La commune renouvelle son adhésion à l'association «Mémoire de la Drôme». Cette association continue son action de développement d'un réseau d'information concernant la vie dans les communes de la Drôme par le biais de photographies, plaquettes, journaux municipaux... Le coût de l'adhésion à cette association, soit 46 €, reste inchangé et ce depuis une dizaine d'année. L'école et la bibliothèque ont déjà utilisé ces services à plusieurs reprises.

Avenant convention AFI relatif à la capacité d'accueil du périscolaire

L'AFI (Association Familiale Intercommunale) dont le siège social est à Saint-Paul Trois Châteaux gère le suivi de l'emploi et l'encadrement du périscolaire. Face à l'augmentation des effectifs le conseil décide d'augmenter la capacité d'accueil, initialement prévue à 14 enfants maximum, à 16 enfants maximum encadré par une animatrice. Cette augmentation n'induit pas d'augmentation de prix et de tarif.

Convention WEYTI (location salle Aurelle).

Les principales activités de l'association WEYTI (cours de danses africaines et cours de percussions) sont assurées tous les lundis de 19h à 20h45. Suite à son changement de nom (anciennement Aguébadia) le conseil accepte de signer une convention avec la nouvelle association afin qu'elle puisse poursuivre dans les mêmes conditions ses activités dans la salle des fêtes "Maurice Aurelle" jusqu'en juin 2016 hors vacances scolaires. Cette mise à disposition engendre une adhésion de 225€ pour la saison de septembre 2015 à juin 2016.

Nomination d'un 4^{ième} adjoint

Afin d'organiser au mieux le fonctionnement de l'équipe municipale, Monsieur le Maire propose de nommer un quatrième adjoint. Après déroulement du vote Monsieur Soulaigre est nommé 4^{ème} Adjoint. Une répartition des différentes délégations sera précisée prochainement.

Indemnités des élus (révision des taux)

Le conseil municipal a dû réévaluer l'indemnité du Maire compte tenu d'une nouvelle disposition législative qui impose à compter du 1^{ier} janvier 2016, dans les communes de moins de 1000 habitants, que les indemnités de fonction du Maire soient fixées automatiquement au taux plafond de 31% de l'indice de référence.

Don de matériel de l'amicale laïque au profit de la commune

L'Amicale Laïque représentée par Isabelle GREGOIRE sa Présidente souhaite donner le matériel suivant :

- 14 vélos, draisienne, tricycles et trottinettes neufs d'une valeur de 2528€.
- 2 filets multi activités neufs d'une valeur de 370€.
- 1 lot de 16 balles lestées neuves d'une valeur de 180€.

Le conseil accepte ce don pour les enfants de l'école et les activités du périscolaire.

Remboursement visite médicale renouvellement permis poids lourd

Dans le cadre de leur fonction au sein de la Commune, les employés techniques doivent détenir le permis poids lourd. Pour son renouvellement, les agents sont soumis à une visite médicale tous les 5 ans. Or, en janvier 2016, un employé a effectué sa visite médicale, ce qui lui a coûté 33 €. Le conseil valide le remboursement de cette somme.

Rétrocession concession funéraire de Madame Jouve

Suite à la demande de Madame Bernard née Jouve, le conseil accepte la rétrocession de la concession funéraire N°137 enregistré le 24/07/1980. Celle-ci n'étant plus utilisée depuis le 20/07/1999 et se trouvant donc vide de toute sépulture, à partir de ce jour, la commune peut en disposer selon sa volonté.

Construction d'un columbarium : choix des entreprises

Trois propositions ont été reçues pour la construction d'un columbarium dans le cimetière. Le conseil retient l'entreprise ARTCASE la mieux disante pour un montant de 8 331.00 TTC.

Construction d'un ossuaire : choix des entreprises

Suite aux propositions de trois entreprises, Le conseil retient l'entreprise ARTCASE la mieux disante pour un montant de 3 576.42 TTC.

Réduction de corps : choix des entreprises

Deux entreprises ont répondu à cette offre de travaux. Le conseil retient l'entreprise POMPES FUNEBRES CONSTANT la mieux disante pour un montant de 3 204.00 TTC

Remboursement trop perçu redevance ordures ménagère

Une administrée a sollicité le changement du coût (160€ pour une famille) de sa redevance d'ordures ménagères au titre de l'année 2015. L'intéressée habite seule maintenant et n'a plus d'enfant à charge.

A titre exceptionnel le conseil accepte le changement de tarif et un nouveau titre d'un montant de 115 euros sera établi.